



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Direction des Ressources Humaines et des Moyens
Bureau des Ressources Humaines
Affaire suivie par : Mme Odile MARTIN
Tél. : 02 37 27 71 12
Fax : 02 37 27 72 58
Mél : odile.martin@eure-et-loir.gouv.fr

Arrêté du 5 juin 2018

portant composition du comité technique départemental de la préfecture d'Eure-et-Loir

La Préfète d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2014 portant création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2014 portant composition du comité technique départemental de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture,

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité technique départemental est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- la Préfète, Présidente ;
- le Secrétaire Général de la préfecture ;

b) Représentants du personnel :

Cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants.



Article 2

Les listes de candidats présentées par les organisations syndicales pour l'élection organisée en 2018 comprennent un nombre de femmes et un nombre d'hommes correspondant aux 70 % de femmes et 30 % d'hommes composant les effectifs représentés au sein de ce comité.

Article 3

L'arrêté du 29 septembre 2014 portant composition du comité technique départemental de la préfecture d'Eure-et-Loir susvisé est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances représentatives du personnel de la fonction publique.

Article 5

Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait le - 5 JUIN 2018

La Préfète,

Sophie BRUCAS

